



COMMUNIQUÉ CLUBS

Lors du prochain Congrès de la FIB qui se tiendra le 25 septembre 2015 à Rijeka dans le cadre du Mondial seniors, des modifications à 2 règles inscrites dans le RTI vont être proposées.

Si ces modifications sont adoptées, elles seront applicables dès le début du championnat des clubs (3 octobre en France).

1. Lors du **Tir rapide en double**, les tireurs devront se passer le relais en se touchant la main :

Art. 56 – Tir Rapide en Double

A. Seniors et Under 18

6. Validité du tir

En plus des conditions prévues à l'art. 55 § 5, le passage du relais devra s'effectuer rigoureusement dans les conditions suivantes :

A. Le joueur qui doit prendre le relais, attend, boule en main, au-delà de la 2^e raie, sans toutefois franchir cette ligne;

B. Il ne pourra quitter la zone de relais, que quand son partenaire lui aura « passé le relais » en **le lui touchant sur la main ou l'avant-bras.**

C. En cas de mauvais passage du relais la 1^{re} boule tirée sera annulée. ~~A la 3^{ème} faute, l'équipe sera disqualifiée.~~

2. En **Combiné**, un temps mort pourra être pris entre 2 mènes sur toute la durée de la partie :

TEMPS MORT

Dans les épreuves où il est **autorisé** - jeu traditionnel et combiné- :

- Chaque équipe a droit à un temps mort,
- Sa durée est de une minute et, en traditionnel, il ne prolonge pas la durée de la partie,
- Il se déroule à la fin de la mène,
- En traditionnel, il ne peut pas débiter pendant les 10 dernières minutes du temps prévu,
- ~~En combiné, il ne peut pas être pris après la 7^{ème} mène.~~

Merci de prendre bonne note de ces modifications et de vous tenir prêts à les mettre en application si elles sont votées.

Sportivement,

Eric LOUAT
Vice-président de la F.F.S.B.
Chargé des Clubs